

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2880

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Herouin-Léautey, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	20 000 000
Jeunesse et vie associative	20 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à maintenir le dispositif des « colos apprenantes ».

Pour 2026, le gouvernement a décidé d'une suppression sèche des "colos apprenantes" (soit -37,5 millions d'euros). Le Sénat a voté le maintien de 10 millions d'euros pour soutenir le dispositif. Après de nombreuses relances, la Ministre nous a dit s'engager à ce que la CNAF verse 20 millions d'euros pour faire perdurer le dispositif. Par cet amendement d'appel nous demandons la garantie que ces 20 millions d'euros soient apportés d'une manière ou d'une autre aux colos apprenantes.

Les Colos apprenantes, mises en place en 2020 pour soutenir les départs post-crise sanitaire, ont permis à plus de 300 000 enfants de bénéficier d'un séjour. Après plusieurs réductions budgétaires successives, les professionnels du secteur plaident pour son maintien.

Selon l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ), 38 % des enfants ne partent pas en vacances chaque année. Cette tendance risque de s'aggraver si les soutiens actuels sont supprimés.

Nous rappelons également l'impact économique local des colonies de vacances : hébergements, restauration, activités de plein air et consommation locale souvent situés dans des zones rurales ou de montagne.

Afin d'être recevable cet amendement :

- Augmente de 20 000 000 d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 02 du programme 163 « Jeunesse et vie associative ».
- Diminue de 20 000 000 euros les autorisations d'engagement et crédits du programme "Sport".

En cas d'adoption, les auteurs de l'amendement appelle le gouvernement à lever le gage.